

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 19 mai 2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	21

Vote
Pour : 18 Contre : 3 Abstention :

L'an 2026, le 19 mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Lapugnoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en l'hôtel de ville de Lapugnoy sous la présidence de Yannick DESFONTAINES, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 13 mai 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 13 mai 2026.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture  
Le : 22/05/2026

Et publication du :

22 MAI 2026

**Présents :** Mme Perrine BLOQUET-LIGNIER, M. Pierre-Emmanuel BONNIEZ, M. Christophe CARNEZ, Mme Aurore DELHOMEZ, M. Alain DEMARLE, M. Yannick DESFONTAINES, M. Jérôme DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Elodie DUCLERMORTIER, Mme Stéphanie DUFRASNE, Mme Laly EVERAERE, Mme Camille LABBE, M. Adrien LALART, Mme Capucine LEMAIRE, M. Jérôme MOULIN-BEUGIN, M. Frédéric THULIEZ, Mme Karine VICHERY, M. Patrick DELANNOY, M. Benjamin LASS

**Excusés :** M. Aurélien DANCOISNE (donne pouvoir à M. Yannick DESFONTAINES), Mme Stéphanie GORYNIA (donne pouvoir à M. Frédéric THULIEZ), Mme Julie RENOULD-PETITPAS (donne pouvoir à M. Benjamin LASS)

**Absent :** M. Didier THEIL

**A été nommée secrétaire : Mme Perrine BLOQUET-LIGNIER**

## D20260519-06 RENOUELEMENT DU BAIL DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DU BOIS COMMUNAL

Monsieur le Maire expose que la société de chasse du bois communal a sollicité le renouvellement du bail de chasse portant sur les parcelles cadastrées AH10, AH11, AH13, AH14, AH15, AH86, AH89, AH90, AH95, AH101, AH102, AH103, représentant une surface totale de 490 383 mètres carrés dans le massif du Bois des Dames.

Il explique que dans ce cadre, la société de chasse s'est engagée à privilégier l'adhésion des punéens.

Il propose à l'assemblée d'établir un nouveau bail intégrant un nouveau loyer, et des dispositions relatives à la gestion des nuisibles, dans l'intérêt général des punéens.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le renouvellement du bail de chasse pour une période de 9 ans commençant le jour de l'ouverture de la chasse pour l'année 2026,
- de fixer le loyer annuel à 1 499.07 €, (*le montant de la première échéance qui sera appelée sera révisé dès parution du nouvel indice de fermage pour l'émission du titre et chaque année ensuite en fonction de la variation de cet indice*),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail.

*Monsieur Jérôme DOYENNETTE, concerné par l'objet de la délibération, s'est abstenu de participer aux débats et au vote en quittant la salle.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre suivent les signatures

Yannick DESFONTAINES  
Maire



REÇU LE 22 MAI 2026



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès des services de la mairie de Lapugnoy
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille